

Le maire ne veut pas du projet de gazoduc Eridan

La canalisation de gaz naturel qui doit relier la Drôme et les Bouches-du-Rhône pourrait bien passer par Lapalud. Opposé au projet, le maire Jean-Pierre Lambertin s'explique. p.7

Lapalud / Le maire de Lapalud dénonce la concentration des voies d'échanges

TGV, A7, Rhône, Areva... et bientôt un gazoduc

Entre Bollène et Orange, il restait un domaine qui n'avait pas encore été exploité par les stratégies de la diffusion des énergies, des hommes, du commerce, de l'industrie... de la communication en général mais quand même politico-économique en particulier. En effet, après le TGV, l'autoroute du soleil, le transport fluvial, la fabrication d'énergie atomique... il manquait le gaz. Mais ce sera bientôt chose faite avec le projet ERIDAN. En bon français, il s'agit d'une canalisation de transport de gaz naturel de 200 kilomètres entre Saint-Avit dans la Drôme et Saint-Martin-de-Crau dans les Bouches-du-Rhône.

Et comme il fallait bien passer quelque part, c'est du côté de Lapalud que cela pourrait bien se passer. Alors que nous n'en sommes encore qu'à l'étape du débat public, le maire de Lapalud, président de la communauté de communes et conseiller général Jean-Pierre Lambertin réagit au cumul des voies de communication dans la zone. "Chaque fois qu'il doit se passer quelque chose par ici, c'est pour Bollène, Lapalud, Mondragon. Pour immobiliser le pays, il suffira bientôt de lâcher une bombe sur le Nord Vaucluse. Le train, la route, la centrale, le fluvial... et même quelques mirages." Au nom de ses administrés, le président de la communauté de communes veut bien faire comprendre qu'il n'est pas demandeur de ce projet... irrémédiable. "Nous sommes trop sollicités. Comme les membres de la commission ont déclaré qu'ils passeraient dans les zones inondables, j'ai le sentiment que le tracé est plus ou moins arrêté sur une quinzaine de kilomètres entre le Rhône et Lamotte, Lapalud, Mondragon." La canalisation pour transporter le gaz naturel est d'un mètre de diamètre et sera enfouie à un mètre de profondeur. Pendant les travaux, la bande de servitude peut être de dix à vingt mètres, ce qui pourrait faire de belles cicatrices aux haies qui peuvent séparer les parcelles. Ensuite, toutes les cultures sont possibles sur la zone de travaux, hormis les arbres à trop profond enracinement. En terme de retombées économiques, les redevances pour les communes sont négligeables sur ce type de projet, qui est de toute manière tranché par le ministère concerné et pèse 500 millions d'euros.